

DIFFUSION IMMÉDIATE  
Le 18 juillet 2018

## Bourses complémentaires pour apprenants adultes inscrits à un programme d'études postsecondaires

**Aide financière aux apprenants adultes**

**Le saviez-vous?**  
Les apprenants adultes, ayant des enfants à charge, peuvent être admissibles à des bourses et de l'aide financière complémentaires.

**Nouveau cette année :**

- Les étudiants à temps plein ayant quitté l'école secondaire depuis au moins 10 ans pourraient recevoir une bourse complémentaire de 200 \$ par mois.
- Les étudiants peuvent obtenir un financement au moyen de bourses seulement et refuser la partie prêt de l'aide financière.

saskatchewan.ca/studentfours

Ministère de l'Enseignement supérieur  
Saskatchewan

Les étudiants inscrits à un programme d'études postsecondaires qui ont quitté les études depuis plusieurs années sont admissibles à tous les programmes de bourses et prêts étudiants offerts par le Programme de prêts d'études intégrés Canada-Saskatchewan. De nouveaux éléments ont été ajoutés au programme afin d'aider les apprenants adultes, admissibles, à financer leurs études postsecondaires.

Ces nouveaux éléments comprennent :

- un montant de 200 \$ par mois en bourse supplémentaire pour étudiants à plein temps ayant quitté l'école secondaire depuis au moins 10 ans;
- une aide complémentaire peut être accordée, sur évaluation du revenu actuel, aux personnes ayant perdu leur emploi ou subi une perte de revenu, afin de déterminer leur admissibilité à la Bourse canadienne pour étudiants;
- la possibilité d'obtenir un financement au moyen de bourses seulement (financement n'ayant pas à être remboursé) et de refuser la partie prêt (financement devant être remboursé).

« Notre gouvernement comprend que retourner aux études postsecondaires après plusieurs années peut constituer un défi », a déclaré M<sup>me</sup> Tina Beaudry-Mellor, ministre de l'Enseignement supérieur. « Nous espérons que ces bourses complémentaires et ces nouveaux éléments permettront aux apprenants adultes de continuer plus facilement leurs études. »

De nouveaux éléments ont également été ajoutés au Programme de prêts d'études intégrés Canada-Saskatchewan qui viendront aider les apprenants adultes avec personnes à charge.

- Les étudiants à temps plein ou à temps partiel ayant des enfants à charge peuvent être admissibles à des allocations mensuelles de subsistance calculées selon leur revenu ainsi que le nombre et l'âge de leurs enfants. Cette allocation comprendra un montant mensuel pour frais de garderie. Ces étudiants pourraient aussi recevoir des bourses complémentaires en tant qu'étudiants avec personnes à charge.
- Les étudiants avec enfants à charge n'ont pas à verser la contribution fixe de l'étudiant.

Les étudiants peuvent, dès maintenant, soumettre leur demande d'aide financière pour l'année de prêt 2018-2019 relative aux programmes d'études commençant le 1<sup>er</sup> août 2018 ou plus tard. Les étudiants sont invités à faire leur demande le plus tôt possible.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les prêts d'études de la Saskatchewan, consulter le site Web [saskatchewan.ca/studentloans](http://saskatchewan.ca/studentloans) ou composer le 1-800-597-8278.

Renseignements :

Marieka Andrew

Le ministère de l'Enseignement supérieur

Téléphone : 306-798-3170

Courriel : [marieka.andrew@gov.sk.ca](mailto:marieka.andrew@gov.sk.ca)